

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DFA 21 Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation d'un terre-plein situé sur les berges de Seine en aval de la culée gauche du pont Alexandre III (7e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriale ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'autoriser la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation d'un terre-plein situé sur les berges de Seine en aval de la culée gauche du pont Alexandre III (7e) ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation d'un terre-plein situé sur les berges de Seine en aval de la culée gauche du pont Alexandre III (7e), pour une durée de 5 ans à compter de la mise à disposition du bien, avec la société Le Faust, titulaire d'une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation d'un espace clos et d'un tunnel routier situés à l'arrière du terre-plein.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement des années 2019 et suivantes dans la rubrique fonctionnelle 20, nature 757 (revenus des immeubles).

Article 3 : L'occupant est autorisé à déposer toutes les demandes d'autorisations au titre du code de l'urbanisme ainsi que toutes les demandes d'autorisations au titre du code du patrimoine et de l'environnement qui seraient nécessaires à la réalisation de travaux ou aménagements prévus par la convention.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO